

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Commission des finances publiques

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 53 – Loi sur les agents d'évaluation du crédit

Procès-verbaux des séances des 24, 29 et 30 septembre et des $1^{\rm er}$, 6, 7 et 8 octobre 2020

Dépôt à l'Assemblée nationale : n° 1994-20201020

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
DEUXIÈME SÉANCE, LE MARDI 29 SEPTEMBRE 2020	6
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	7
TROISIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2020	12
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	13
QUATRIÈME SÉANCE, LE JEUDI 1 ^{ER} OCTOBRE 2020	17
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	18
CINQUIÈME SÉANCE, LE MARDI 6 OCTOBRE 2020	25
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	26
SIXIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 7 OCTOBRE 2020	34
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	35
SEPTIÈME SÉANCE, LE JEUDI 8 OCTOBRE 2020	46
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	47
REMARQUES FINALES	54

ANNEXES

- I. Amendements adoptésII. Amendements non adoptésIII. Documents déposés

Première séance, le jeudi 24 septembre 2020

<u>Mandat</u>: Étude détaillée du projet de loi n° 53 – Loi sur les agents d'évaluation du crédit (Ordre de l'Assemblée le 17 septembre 2020)

<u>Membres présents</u>:

- M. Simard (Montmorency), président
- M. Asselin (Vanier-Les Rivières)
- M. Chassin (Saint-Jérôme)
- M. Émond (Richelieu)
- M. Fontecilla (Laurier-Dorion) en remplacement de M. Marissal (Rosemont)
- M. Fortin (Pontiac), porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances publiques
- M. Girard (Groulx), ministre des Finances
- M. Leitão (Robert-Baldwin)
- M. Ouellet (René-Lévesque), porte-paroles du troisième groupe d'opposition en matière de finances
- M. Provençal (Beauce-Nord) en remplacement de M^{me} Foster (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
- M. Reid (Beauharnois)
- M. Thouin (Rousseau)

Autre participant:

Me Gabriel Roy, ministère des Finances

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 23, M. Simard (Montmorency) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

M. le président indique que, jusqu'au 9 octobre 2020, tous les votes doivent être tenus par appel nominal, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020.

M. le président dépose les documents cotés CFP-070 et CFP-071 (annexe III).

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Girard (Groulx) et M. Fortin (Pontiac) font des remarques préliminaires.

À 11 h 32, à la demande de M. Ouellet (René-Lévesque), la Commission suspend ses travaux afin de permettre la tenue d'un vote enregistré à l'Assemblée, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020.

À 11 h 34, la Commission reprend ses travaux.

M. Fortin (Pontiac) poursuit ses remarques préliminaires. M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Leitão (Robert-Baldwin) font des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

<u>Article 1</u>: Après débat, l'article est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Fortin (Pontiac), M. Girard (Groulx), M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Provençal (Beauce-Nord), M. Reid (Beauharnois) et M. Thouin (Rousseau) - 11.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'article 1 est <u>adopté</u>.

<u>Article 2</u>: Après débat, l'article 2 est <u>adopté</u> (vote identique au vote sur l'article 1).

Article 3 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Roy de prendre la parole.

Après débat, l'article 3 est adopté (vote identique au vote sur l'article 1).

Article 4: Après débat, l'article est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Girard (Groulx), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Provençal (Beauce-Nord), M. Reid (Beauharnois) et M. Thouin (Rousseau) - 8.

Abstention : M. Fortin (Pontiac), M. Leitão (Robert-Baldwin) et M. Simard (Montmorency) - 3.

L'article 4 est adopté.

Article 5: Après débat, l'article est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Fortin (Pontiac), M. Girard (Groulx), M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Provençal (Beauce-Nord), M. Reid (Beauharnois) et M. Thouin (Rousseau) - 11.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

Article 6: Après débat, l'article 6 est adopté (vote identique au vote sur l'article 5).

Article 7 : Après débat, l'article 7 est adopté (vote identique au vote sur l'article 5).

Article 8: Un débat s'engage.

À 12 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 13 h 30, où elle se réunira en séance de travail.

À 15 h 04, la Commission reprend ses travaux.

M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Fortin (Pontiac), M. Girard (Groulx), M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Provençal (Beauce-Nord) et M. Thouin (Rousseau) - 9.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'amendement est adopté.

À 16 h 35, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 24 minutes.

M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am a (annexe II).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Fortin (Pontiac), M. Leitão (Robert-Baldwin) et M. Ouellet (René-Lévesque) - 4.

Contre: M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Girard (Groulx), M. Provençal (Beauce-Nord), M. Reid (Beauharnois) et M. Thouin (Rousseau) - 7.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'amendement est rejeté.

L'article est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Fortin (Pontiac), M. Girard (Groulx), M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Provençal (Beauce-Nord), M. Reid (Beauharnois) et M. Thouin (Rousseau) - 11.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'article 8, amendé, est adopté.

Article 9 : Un débat s'engage.

À 15 h 56, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 2 (annexe II).

Un débat s'engage.

À 17 h 17, à la demande de M. Ouellet (René-Lévesque), la Commission suspend ses travaux afin de permettre la tenue d'un vote enregistré à l'Assemblée, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020.

À 17 h 23, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

À 18 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 29 septembre 2020, à 10 heures.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Olivier Champagne

Original signé par

Jean-François Simard

OC/kz

Québec, le 24 septembre 2020

Deuxième séance, le mardi 29 septembre 2020

<u>Mandat</u>: Étude détaillée du projet de loi n° 53 – Loi sur les agents d'évaluation du crédit (Ordre de l'Assemblée le 17 septembre 2020)

Membres présents :

- M. Simard (Montmorency), président
- M. Asselin (Vanier-Les Rivières)
- M^{me} Boutin (Jean-Talon) en remplacement de M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. Chassin (Saint-Jérôme)
- M. Émond (Richelieu)
- M. Fortin (Pontiac), porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances publiques
- M. Girard (Groulx), ministre des Finances
- M. Marissal (Rosemont), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de finances
- M. Ouellet (René-Lévesque), porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de finances
- M. Reid (Beauharnois)
- M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) en remplacement de M. Leitão (Robert-Baldwin)
- M. Thouin (Rousseau)

<u>Autres participants</u> (par ordre d'intervention) :

- Me Gabriel Roy, ministère des Finances
- M. Jean-Hubert Smith-Lacroix, analyste, ministère des Finances

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 03, M. Simard (Montmorency) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

M. le président dépose le document coté CFP-072 (annexe III).

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 9 (suite): Un débat s'engage sur l'amendement coté Am 2 (annexe I).

Il est convenu de permettre à M^e Roy de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 10 h 53, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Une discussion s'engage.

À 11 h 08, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 10 minutes.

La discussion se poursuit.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M^{me} Boutin (Jean-Talon), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M. Girard (Groulx), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Reid (Beauharnois) et M. Thouin (Rousseau) - 10.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'amendement est adopté.

M. Marissal (Rosemont) propose l'amendement coté Am b (annexe II).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour: M. Fortin (Pontiac) et M. Marissal (Rosemont) - 2.

Contre : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M^{me} Boutin (Jean-Talon), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Girard (Groulx), M. Reid (Beauharnois) et M. Thouin (Rousseau) - 7.

Abstention: M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Simard (Montmorency) - 2.

L'amendement est rejeté.

Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M^{me} Boutin (Jean-Talon), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M. Girard (Groulx), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Reid (Beauharnois) et M. Thouin (Rousseau) - 9.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Marissal (Rosemont) et M. Simard (Montmorency) - 2.

L'article 9, amendé, est adopté.

À 11 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

À 15 h 13, la Commission reprend ses travaux.

Article 10 : M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M^{me} Boutin (Jean-Talon), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M. Girard (Groulx), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Reid (Beauharnois) et M. Thouin (Rousseau) - 10.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article 10, amendé, est <u>adopté</u> (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 3).

Article 11 : Un débat s'engage.

À 15 h 53, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Smith-Lacroix de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 11.

Article 12: M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

À 16 h 15, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M^{me} Boutin (Jean-Talon), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Girard (Groulx), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Reid (Beauharnois) et M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) - 9.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'amendement est adopté.

Un débat s'engage.

À 16 h 43, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 17 h 02, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 17 h 18, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 5 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M^{me} Boutin (Jean-Talon), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Girard (Groulx), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Reid (Beauharnois), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M. Thouin (Rousseau) - 10.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'amendement est adopté.

L'article 12, amendé, est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 5).

<u>Article 12.1</u>: M. Marissal (Rosemont) propose l'amendement coté Am c (annexe II).

À 17 h 26, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Fortin (Pontiac), M. Marissal (Rosemont) et M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) - 3.

Contre : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M^{me} Boutin (Jean-Talon), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Girard (Groulx), M. Reid (Beauharnois) et M. Thouin (Rousseau) - 7.

Abstention: M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Simard (Montmorency) - 2.

L'amendement est rejeté.

Article 13: M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am d (annexe II).

Un débat s'engage.

À 18 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30, où elle se réunira en séance de travail.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Stéphanie Pinault-Reid

Jean-François Simard

SPR/kz

Québec, le 29 septembre 2020

Troisième séance, le mercredi 30 septembre 2020

<u>Mandat</u>: Étude détaillée du projet de loi nº 53 – Loi sur les agents d'évaluation du crédit (Ordre de l'Assemblée le 17 septembre 2020)

Membres présents :

- M. Simard (Montmorency), président
- M. Asselin (Vanier-Les Rivières)
- M. Chassin (Saint-Jérôme)
- M. Émond (Richelieu)
- M. Fortin (Pontiac), porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances publiques
- M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. Girard (Groulx), ministre des Finances
- M. Marissal (Rosemont), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de finances
- M. Ouellet (René-Lévesque), porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de finances
- M. Reid (Beauharnois)
- M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) en remplacement de M. Leitão (Robert-Baldwin)
- M. Thouin (Rousseau)

Autre participant:

Me Gabriel Roy, ministère des Finances

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 32, M. Simard (Montmorency) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 13 (suite): Un débat s'engage sur l'amendement coté Am d (annexe I).

Il est convenu de suspendre l'étude de l'amendement et de l'article 13.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 11 suspendue précédemment.

Article 11 (suite): M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 6 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Reid (Beauharnois) et M. Thouin (Rousseau) - 10.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'amendement est adopté.

L'article 11, amendé, est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 6).

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 13 et de l'amendement coté Am d suspendue précédemment.

Article 13 (suite): Un débat s'engage sur l'amendement coté Am d (annexe II).

Il est convenu de permettre à M^e Roy de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est <u>adopté</u> (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 6). Par conséquent, l'amendement coté Am d porte maintenant la cote Am 7 (annexe I).

Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix—Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Reid (Beauharnois) et M. Thouin (Rousseau) - 9.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Marissal (Rosemont) et M. Simard (Montmorency) - 2.

L'article 13, amendé, est adopté.

Article 14: M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 8 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Reid (Beauharnois) et M. Thouin (Rousseau) - 7.

Contre: Aucun.

Abstention : M. Fortin (Pontiac), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellet (René-Lévesque), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M. Simard (Montmorency) - 5.

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Reid (Beauharnois) et M. Thouin (Rousseau) - 7.

Contre: Aucun.

Abstention : M. Fortin (Pontiac), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Rizqy (Saint-Laurent) et M. Simard (Montmorency) - 4.

L'article 14, amendé, est adopté.

Article 15: Un débat s'engage.

À 12 h 52, à la demande de M. Ouellet (René-Lévesque), la Commission suspend ses travaux afin de permettre la tenue d'un vote enregistré à l'Assemblée, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020. Compte tenu de l'heure, la suspension est prolongée jusqu'à 15 heures.

À 15 h 05, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Reid (Beauharnois) et M. Thouin (Rousseau) - 10.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'article 15 est adopté.

Il est convenu de procéder à l'étude de l'amendement introduisant l'article 14.1.

Article 14.1: M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 9 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 16 h 46, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 19 minutes.

M. Fortin (Pontiac) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

Un débat s'engage.

À 17 heures, à la demande de M. Ouellet (René-Lévesque), la Commission suspend ses travaux afin de permettre la tenue d'un vote enregistré à l'Assemblée, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020.

À 17 h 08, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Fortin (Pontiac), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellet (René-Lévesque) et M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) - 4.

Contre : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Reid (Beauharnois) et M. Thouin (Rousseau) - 7.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

Le débat se poursuit.

M. Fortin (Pontiac) propose le sous-amendement coté Sam b (annexe II).

À 18 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par	Original signé par		
Stéphanie Pinault-Reid	Jean-François Simard		

SPR/kz

Québec, le 30 septembre 2020

Quatrième séance, le jeudi 1^{er} octobre 2020

<u>Mandat</u>: Étude détaillée du projet de loi n° 53 – Loi sur les agents d'évaluation du crédit (Ordre de l'Assemblée le 17 septembre 2020)

Membres présents :

- M. Simard (Montmorency), président
- M. Asselin (Vanier-Les Rivières)
- M. Chassin (Saint-Jérôme)
- M. Émond (Richelieu)
- M. Fortin (Pontiac), porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances publiques
- M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. Girard (Groulx), ministre des Finances
- M. Marissal (Rosemont), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de finances
- M. Ouellet (René-Lévesque), porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de finances
- M. Reid (Beauharnois)
- M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) en remplacement de M. Leitão (Robert-Baldwin)
- M. Thouin (Rousseau)

Autre participant:

\mathbf{M}^{e}	I ^e Gabriel Roy, ministère des Finances				
	_				

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 26, M. Simard (Montmorency) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

<u>Article 14.1</u> (suite) : Un débat s'engage sur le sous-amendement coté Sam b (annexe II) de l'amendement coté Am 9 (annexe I).

Il est convenu de permettre à M^e Roy de prendre la parole.

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Ouellet (René-Lévesque) et M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) - 3.

Contre : M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M^{me} Foster (Charlevoix—Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Reid (Beauharnois) et M. Thouin (Rousseau) - 6.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

L'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Reid (Beauharnois) et M. Thouin (Rousseau) - 7.

Contre: Aucun.

Abstention : M. Ouellet (René-Lévesque), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M. Simard (Montmorency) - 3.

L'amendement est <u>adopté</u> et le nouvel article 14.1 est donc <u>adopté</u>.

Article 16: M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 10 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix—Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Reid (Beauharnois), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M. Thouin (Rousseau) - 10.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article 16, amendé, est <u>adopté</u> (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 10).

Article 16.1: M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 11 (annexe I).

Un débat s'engage.

M. Ouellet (René-Lévesque) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

À 12 h 56, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 13 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 04, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

Avec le consentement de la Commission, M. Ouellet (René-Lévesque) retire le sous-amendement coté Sam a.

M. Fortin (Pontiac) propose le sous-amendement coté Sam b (annexe II).

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Fortin (Pontiac) et M. Ouellet (René-Lévesque) - 2.

Contre: M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Émond (Richelieu), M^{me} Foster (Charlevoix-Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Reid (Beauharnois) et M. Thouin (Rousseau) - 6.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

L'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Reid (Beauharnois) et M. Thouin (Rousseau) - 8.

Contre: M. Fortin (Pontiac) - 1.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'amendement est <u>adopté</u> et le nouvel article 16.1 est donc <u>adopté</u>.

Article 16.2: M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 12 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Reid (Beauharnois) et M. Thouin (Rousseau) - 9.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'amendement est <u>adopté</u> et le nouvel article 16.2 est donc <u>adopté</u>.

<u>Article 17</u>: Après débat, l'article 17 est <u>adopté</u> (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 12).

Article 18: M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 13 (annexe I).

Après débat, l'amendement est <u>adopté</u> (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 12).

Après débat, l'article 18, amendé, est <u>adopté</u> (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 12).

Article 19: M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 14 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Émond (Richelieu), M^{me} Foster (Charlevoix—Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Reid (Beauharnois) et M. Thouin (Rousseau) - 6.

Contre: Aucun.

Abstention : M. Fortin (Pontiac), M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Simard (Montmorency) - 3.

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Reid (Beauharnois) et M. Thouin (Rousseau) - 7.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Simard (Montmorency) - 2.

L'article 19, amendé, est adopté.

<u>Article 20</u>: Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Reid (Beauharnois) et M. Thouin (Rousseau) - 8.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Simard (Montmorency) - 2.

L'article 20 est adopté.

À 16 h 46, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 19 minutes.

Article 20.1: M. Ouellet (René-Lévesque) propose l'amendement coté Am e (annexe II).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Fortin (Pontiac), M. Ouellet (René-Lévesque) et M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) - 4.

Contre : M. Chassin (Saint-Jérôme), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Reid (Beauharnois) et M. Thouin (Rousseau) - 5.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'amendement est rejeté.

<u>Article 21</u>: Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Reid (Beauharnois), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M. Thouin (Rousseau) - 8.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'article 21 est adopté.

Article 22: M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 15 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Reid (Beauharnois) et M. Thouin (Rousseau) - 7.

Contre: Aucun.

Abstention : M. Fortin (Pontiac), M. Ouellet (René-Lévesque), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M. Simard (Montmorency) - 4.

L'amendement est <u>adopté</u> et l'article 22 est donc <u>supprimé</u>.

Article 23 : Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Reid (Beauharnois), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M. Thouin (Rousseau) - 10.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'article 23 est adopté.

Article 23.1: M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 16 (annexe I).

Après débat, l'amendement est <u>adopté</u> et le nouvel article 23.1 est donc <u>adopté</u> (vote identique au vote sur l'article 23).

Article 23.2 : M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 17 (annexe I).

À 18 h 01, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 6 octobre 2020, à 10 heures.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Stéphanie Pinault-Reid

Jean-François Simard

SPR/kz

Québec, le 1 octobre 2020

Cinquième séance, le mardi 6 octobre 2020

<u>Mandat</u>: Étude détaillée du projet de loi n° 53 – Loi sur les agents d'évaluation du crédit (Ordre de l'Assemblée le 17 septembre 2020)

<u>Membres présents</u>:

- M. Simard (Montmorency), président
- M. Asselin (Vanier-Les Rivières)
- M. Chassin (Saint-Jérôme)
- M. Émond (Richelieu)
- M. Fortin (Pontiac), porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances publiques
- M. Girard (Groulx), ministre des Finances
- M. Leitão (Robert-Baldwin)
- M. Marissal (Rosemont), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de finances
- M. Ouellet (René-Lévesque), porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de finances
- M. Reid (Beauharnois)
- M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) en remplacement de M. Barrette (La Pinière)
- M^{me} Tardif (Laviolette-Saint-Maurice) en remplacement de M^{me} Foster (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
- M. Thouin (Rousseau)

Autre participant:

Me Gabriel Roy, ministère des Finances

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 03, M. Simard (Montmorency) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

M. le président dépose le document coté CFP-073 (annexe III).

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 23.2 (suite): Un débat s'engage sur l'amendement coté Am 17 (annexe I).

Il est convenu de permettre à M^e Roy de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M. Girard (Groulx), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Reid (Beauharnois), M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) et M. Thouin (Rousseau) - 10.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'amendement est <u>adopté</u> et le nouvel article 23.2 est donc <u>adopté</u>.

À 10 h 16, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Une discussion s'engage.

À 10 h 22, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Article 23.3: M. Marissal (Rosemont) propose l'amendement coté Am f (annexe II).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour: M. Marissal (Rosemont) - 1.

Contre: M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Girard (Groulx), M. Reid (Beauharnois), M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) et M. Thouin (Rousseau) - 7.

Abstention : M. Fortin (Pontiac), M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Simard (Montmorency) - 3.

L'amendement est <u>rejeté</u>.

Article 24: L'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M. Girard (Groulx), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Reid (Beauharnois), M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) et M. Thouin (Rousseau) - 10.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'article 24 est adopté.

<u>Article</u> 25 : Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M. Girard (Groulx), M. Marissal (Rosemont), M. Reid (Beauharnois), M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) et M. Thouin (Rousseau) - 9.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'article 25 est adopté.

Article 26: M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 18 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté (vote identique au vote sur l'article 25).

Après débat, l'article 26, amendé, est adopté (vote identique au vote sur l'article 25).

Article 27: Après débat, l'article 27 est adopté (vote identique au vote sur l'article 25).

Article 28: L'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M. Girard (Groulx), M. Marissal (Rosemont), M. Reid (Beauharnois), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent), M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) et M. Thouin (Rousseau) - 10.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'article 28 est adopté.

Article 29 : Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M. Girard (Groulx), M. Marissal (Rosemont), M. Reid (Beauharnois), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M. Thouin (Rousseau) - 9.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'article 29 est adopté.

Article 30: Après débat, l'article 30 est adopté (vote identique au vote sur l'article 29).

À 11 h 32, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

<u>Article 31</u>: Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M. Girard (Groulx), M. Marissal (Rosemont) et M. Reid (Beauharnois), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent), M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) et M. Thouin (Rousseau) - 10.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'article 31 est adopté.

Article 32 : Après débat, l'article 32 est adopté (vote identique au vote sur l'article 31).

À 12 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

À 15 h 34, la Commission reprend ses travaux.

Article 33: M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 19 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M. Girard (Groulx), M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Marissal (Rosemont), M. Reid (Beauharnois), M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) et M. Thouin (Rousseau) - 9.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article 33, amendé, est <u>adopté</u> (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 19).

Article 34 : Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Girard (Groulx), M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Reid (Beauharnois), M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) et M. Thouin (Rousseau) - 10.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'article 34 est adopté.

Article 35: M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 20 (annexe I).

Après débat, l'amendement est <u>adopté</u> et l'article 35 est donc <u>supprimé</u> (vote identique au vote sur l'article 34).

Article 36 : Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Girard (Groulx), M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Marissal (Rosemont), M. Reid (Beauharnois) et M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) - 8.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'article 36 est adopté.

Article 37: M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 21 (annexe I).

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Girard (Groulx), M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Marissal (Rosemont), M. Reid (Beauharnois), M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) et M. Thouin (Rousseau) - 9.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'amendement est <u>adopté</u> et l'article 37 est donc <u>supprimé</u>.

Article 38 : M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 22 (annexe I).

Après débat, l'amendement est <u>adopté</u> (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 21).

L'article 38, amendé, est <u>adopté</u> (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 21).

Article 39 : M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 23 (annexe I).

Après débat, l'amendement est <u>adopté</u> (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 21).

Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M. Girard (Groulx), M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Reid (Beauharnois), M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) et M. Thouin (Rousseau) - 11.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'article 39, amendé, est adopté.

Article 40: Après débat, l'article 40 est adopté (vote identique au vote sur l'article 39).

Article 41 : M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 24 (annexe I).

Après débat, l'amendement est <u>adopté</u> et l'article 41 est donc <u>supprimé</u> (vote identique au vote sur l'article 39).

Article 42 : L'article 42 est adopté (vote identique au vote sur l'article 39).

Article 43: Un débat s'engage.

À 17 h 35, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 12 minutes.

Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Girard (Groulx), M. Reid (Beauharnois), M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) et M. Thouin (Rousseau) - 7.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Fortin (Pontiac), M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Simard (Montmorency) - 5.

L'article 43 est adopté.

Article 44 : L'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M. Girard (Groulx), M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Reid (Beauharnois), M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) et M. Thouin (Rousseau) - 11.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'article 44 est <u>adopté</u>.

Article 44.1: M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 25 (annexe I).

Après débat, l'amendement est <u>adopté</u> et le nouvel article 44.1 est donc <u>adopté</u> (vote identique au vote sur l'article 44).

Article 45 : Après débat, l'article 45 est adopté (vote identique au vote sur l'article 44).

Article 46 : L'article 46 est adopté (vote identique au vote sur l'article 44).

À 18 heures, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30, où elle se réunira en séance de travail.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Stéphanie Pinault-Reid

Jean-François Simard

SPR/kz

Québec, le 6 octobre 2020

Sixième séance, le mercredi 7 octobre 2020

<u>Mandat</u>: Étude détaillée du projet de loi n° 53 – Loi sur les agents d'évaluation du crédit (Ordre de l'Assemblée le 17 septembre 2020)

<u>Membres présents</u>:

- M. Simard (Montmorency), président
- M. Asselin (Vanier-Les Rivières)
- M. Chassin (Saint-Jérôme)
- M. Émond (Richelieu)
- M. Fortin (Pontiac), porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances publiques
- M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. Girard (Groulx), ministre des Finances

Me Gabriel Roy, ministère des Finances

- M. Marissal (Rosemont), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de finances
- M. Ouellet (René-Lévesque), porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de finances
- M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) en remplacement de M. Barrette (La Pinière)
- M. Reid (Beauharnois)
- M. Thouin (Rousseau)

Autre participant:

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 17, M. Simard (Montmorency) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Une discussion s'engage.

Article 47: L'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Reid (Beauharnois), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M. Thouin (Rousseau) - 9.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'article 47 est adopté.

Article 48: Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à Me Roy de prendre la parole.

Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Marissal (Rosemont), M. Reid (Beauharnois), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M. Thouin (Rousseau) - 10.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'article 48 est adopté.

Article 49 : Après débat, l'article 49 est adopté (vote identique au vote sur l'article 48).

 $\underline{\text{Article 50}}$: Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Reid (Beauharnois) et M. Thouin (Rousseau) - 7.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Fortin (Pontiac), M. Marissal (Rosemont), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M. Simard (Montmorency) - 4.

L'article 50 est adopté.

Article 51: L'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix—Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Marissal (Rosemont), M. Reid (Beauharnois), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M. Thouin (Rousseau) - 10.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'article 51 est adopté.

<u>Article 52</u>: L'article 52 est <u>adopté</u> (vote identique au vote sur l'article 51).

.

Article 53: M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 26 (annexe I).

Après débat, l'amendement est <u>adopté</u> (vote identique au vote sur l'article 51).

Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Reid (Beauharnois) et M. Thouin (Rousseau) - 7.

Contre: Aucun.

Abstention : M. Fortin (Pontiac), M. Marissal (Rosemont), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M. Simard (Montmorency) - 4.

L'article 53, amendé, est adopté.

Article 54 : Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Marissal (Rosemont), M. Reid (Beauharnois), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M. Thouin (Rousseau) - 10.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'article 54 est adopté.

Article 55 : Après débat, l'article 55 est adopté (vote identique au vote sur l'article 54).

<u>Article 56</u>: L'article 56 est <u>adopté</u> (vote identique au vote sur l'article 54).

Article 57: Après débat, l'article 57 est <u>adopté</u> (vote identique au vote sur l'article 54).

Article 58: Après débat, l'article 58 est adopté (vote identique au vote sur l'article 54).

<u>Article 59</u>: Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellet (René-Lévesque), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M. Thouin (Rousseau) - 10.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) -1.

L'article 59 est adopté.

Article 60 : M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 27 (annexe I).

L'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix—Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Reid (Beauharnois), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M. Thouin (Rousseau) - 11.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article 60, amendé, est <u>adopté</u> (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 27).

Article 61 : Un débat s'engage.

À 12 h 42, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Marissal (Rosemont), M. Reid (Beauharnois) et M. Thouin (Rousseau) - 8.

Contre: Aucun.

Abstention : M. Fortin (Pontiac), M. Ouellet (René-Lévesque), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M. Simard (Montmorency) - 4.

L'article 61 est adopté.

<u>Article 62</u>: Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Reid (Beauharnois), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M. Thouin (Rousseau) - 10.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'article 62 est adopté.

Article 63: Après débat, l'article 63 est adopté (vote identique au vote sur l'article 62).

Article 64 : L'article 64 est adopté (vote identique au vote sur l'article 62).

À 13 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 04, la Commission reprend ses travaux.

 $\underline{\text{Article 65}}$: Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Marissal (Rosemont), M. Reid (Beauharnois), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M. Thouin (Rousseau) - 10.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'article 65 est adopté.

À 15 h 13, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Une discussion s'engage.

Article 66: M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 28 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Reid (Beauharnois), M. Rizqy (Saint-Laurent) et M. Thouin (Rousseau) - 9.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Marissal (Rosemont) et M. Simard (Montmorency) - 2.

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Reid (Beauharnois) et M. Thouin (Rousseau) - 7.

Contre: Aucun.

Abstention : M. Fortin (Pontiac), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellet (René-Lévesque), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M. Simard (Montmorency) - 5.

L'article 66, amendé, est adopté.

Article 67: M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 29 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix-Côte-de-Beaupré), M. Girard

(Groulx), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Reid (Beauharnois), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M. Thouin (Rousseau) - 11.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'amendement est adopté.

L'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Reid (Beauharnois) et M. Thouin (Rousseau) - 7.

Contre: Aucun.

Abstention : M. Fortin (Pontiac), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellet (René-Lévesque), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M. Simard (Montmorency) - 5.

L'article 67, amendé, est adopté.

Article 68 : Après débat, l'article 68 est adopté (vote identique au vote sur l'article 67).

Article 69: M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 30 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Reid (Beauharnois), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M. Thouin (Rousseau) - 10.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'amendement est adopté.

L'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Émond (Richelieu), M^{me} Foster (Charlevoix—Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Reid (Beauharnois) et M. Thouin (Rousseau) - 6.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Fortin (Pontiac), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellet (René-Lévesque), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M. Simard (Montmorency) - 5.

L'article 69, amendé, est adopté.

Article 70: M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 31 (annexe I).

Après débat, l'amendement est <u>adopté</u> (vote identique au vote sur l'article 69).

L'article 70, amendé, est <u>adopté</u> (vote identique au vote sur l'article 69).

Article 71: M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 32 (annexe I).

L'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Marissal (Rosemont), M. Reid (Beauharnois), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M. Thouin (Rousseau) - 10.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Reid (Beauharnois) et M. Thouin (Rousseau) - 7.

Contre: Aucun.

Abstention : M. Fortin (Pontiac), M. Marissal (Rosemont), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M. Simard (Montmorency) - 4.

L'article 71, amendé, est adopté.

Article 72 : Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Marissal (Rosemont), M. Reid (Beauharnois), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M. Thouin (Rousseau) - 10.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'article 72 est adopté.

À 16 h 53, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 11 minutes.

Article 73: M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 33 (annexe I).

Après débat, l'amendement est <u>adopté</u> (vote identique au vote sur l'article 72).

Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Reid (Beauharnois) et M. Thouin (Rousseau) - 7.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Fortin (Pontiac), M. Marissal (Rosemont), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M. Simard (Montmorency) - 4.

L'article 73, amendé, est adopté.

Article 74 : Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Reid (Beauharnois) et M. Thouin (Rousseau) - 7.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Fortin (Pontiac), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellet (René-Lévesque), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M. Simard (Montmorency) - 5.

L'article 74 est adopté.

Article 75: M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 34 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Reid (Beauharnois), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M. Thouin (Rousseau) - 11.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article 75, amendé, est <u>adopté</u> (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 34).

Article 76: M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 35 (annexe I).

L'amendement est <u>adopté</u> (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 34).

L'article 76, amendé, est <u>adopté</u> (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 34).

Article 77: M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 36 (annexe I).

Après débat, l'amendement est <u>adopté</u> (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 34).

Après débat, l'article 77, amendé, est <u>adopté</u> (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 34).

<u>Article 78</u>: Après débat, l'article 78 est <u>adopté</u> (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 34).

<u>Article 79</u>: Après débat, l'article 79 est <u>adopté</u> (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 34).

Article 80: M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 37 (annexe I).

Après débat, l'amendement est <u>adopté</u> (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 34).

L'article 80, amendé, est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 34).

À 17 h 59, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Stéphanie Pinault-Reid

Jean-François Simard

SPR/kz

Québec, le 7 octobre 2020

Septième séance, le jeudi 8 octobre 2020

<u>Mandat</u>: Étude détaillée du projet de loi n° 53 – Loi sur les agents d'évaluation du crédit (Ordre de l'Assemblée le 17 septembre 2020)

<u>Membres présents</u>:

- M. Simard (Montmorency), président
- M. Asselin (Vanier-Les Rivières)
- M. Chassin (Saint-Jérôme)
- M. Émond (Richelieu)
- M. Fortin (Pontiac), porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances publiques
- M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. Girard (Groulx), ministre des Finances
- M. Marissal (Rosemont), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de finances
- M. Ouellet (René-Lévesque), porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de finances
- M. Reid (Beauharnois)
- M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) en remplacement de M. Barrette (La Pinière)
- M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) en remplacement de M. Thouin (Rousseau)

Autre participant:

\mathbf{M}^{e}	Gabriel Roy, ministère des Finances	

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 12, M. Simard (Montmorency) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 81 : M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 38 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Marissal (Rosemont), M. Reid (Beauharnois), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) - 10.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'amendement est adopté.

Il est convenu de permettre à Me Roy de prendre la parole.

Après débat, l'article 81, amendé, est <u>adopté</u> (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 38).

Article 82 : M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 39 (annexe I).

L'amendement est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 38).

L'article 82, amendé, est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 38).

Articles 83 à 87 : Les articles 83 à 87 sont <u>adoptés</u> (votes identiques au vote sur l'amendement coté Am 38).

<u>Article 88</u>: Après débat, l'article 88 est <u>adopté</u> (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 38).

<u>Article 89</u>: Après débat, l'article 89 est <u>adopté</u> (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 38).

<u>Articles 90 et 91</u>: Les articles 90 et 91 sont <u>adoptés</u> (votes identiques au vote sur l'amendement coté Am 38).

Article 92: M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 40 (annexe I).

L'amendement est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 38).

L'article 92, amendé, est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 38).

Articles 93 à 98 : Les articles 93 à 98 sont <u>adoptés</u> (votes identiques au vote sur l'amendement coté Am 38).

Article 99 : L'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Reid (Beauharnois), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) - 11.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'article 99 est adopté.

<u>Articles 100 à 105</u>: Les articles 100 à 105 sont <u>adoptés</u> (votes identiques au vote sur l'article 99).

Article 105.1: M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 41 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Reid (Beauharnois) et M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) - 8.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Fortin (Pontiac), M. Marissal (Rosemont), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M. Simard (Montmorency) - 4.

L'amendement est <u>adopté</u> et le nouvel article 105.1 est donc <u>adopté</u>.

À 12 h 34, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Article 106: M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 42 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 12 h 46, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 12 h 57, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 03, la Commission reprend ses travaux.

L'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Émond (Richelieu), M^{me} Foster (Charlevoix—Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Ouellet (René-Lévesque), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) - 7.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'amendement est adopté.

L'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Émond (Richelieu), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Reid (Beauharnois), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) - 8.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Fortin (Pontiac) et M. Simard (Montmorency) - 2.

L'article 106, amendé, est adopté.

Article 107: M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 43 (annexe I).

L'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Reid (Beauharnois) et M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) - 9.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Reid (Beauharnois) et M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) - 8.

Contre: Aucun.

Abstention : M. Fortin (Pontiac), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M. Simard (Montmorency) - 3.

L'article 107, amendé, est adopté.

Article 107.1: M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 44 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Reid (Beauharnois) et M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) - 7.

Contre: M. Fortin (Pontiac) et M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) - 2.

Abstention: M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Simard (Montmorency) - 2.

L'amendement est <u>adopté</u> et le nouvel article 107.1 est donc <u>adopté</u>.

<u>Article 108</u>: Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Reid (Beauharnois), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) - 10.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'article 108 est adopté.

Article 109: M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 45 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Reid (Beauharnois), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) - 9.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Reid (Beauharnois) et M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) - 8.

Contre: Aucun.

Abstention : M. Fortin (Pontiac), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M. Simard (Montmorency) - 3.

L'article 109, amendé, est adopté.

Article 110 : L'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Reid (Beauharnois), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) - 10.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'article 110 est adopté.

Article 111: L'article 111 est adopté (vote identique au vote sur l'article 110).

Article 112: M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 46 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Reid (Beauharnois), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) - 9.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Simard (Montmorency) - 2.

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M. Girard (Groulx), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Reid (Beauharnois), M^{me} Rizqy (Saint-Laurent), et M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) - 10.

Contre: Aucun.

Abstention: M. Simard (Montmorency) - 1.

L'article 112, amendé, est adopté.

<u>Intitulés des chapitres et des sections</u> : M. Girard (Groulx) propose l'amendement coté Am 47 (annexe I).

L'amendement est <u>adopté</u> (vote identique au vote sur l'article 112).

Les intitulés des chapitres et des sections, amendés, sont <u>adoptés</u> (vote identique au vote sur l'article 112).

<u>Titre du projet de loi</u> : Le titre du projet de loi est <u>adopté</u> (vote identique au vote sur l'article 112).

Sur motion de M. Simard (Montmorency), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé (vote identique au vote sur l'article 112).

M. Simard (Montmorency) propose:

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est <u>adoptée</u> (vote identique au vote sur l'article 112).

REMARQUES FINALES

M. Ouellet (René-Lévesque), M. Fortin (Pontiac) et M. Girard (Groulx) font des remarques finales.

À 16 h 10, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au lundi 19 octobre 2020 à 14 heures, où elle entreprendra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,	Le président de la Commission,
Original signé par	Original signé par
Stéphanie Pinault-Reid	Jean-François Simard
SPR/kz	
Québec, le 8 octobre 2020	

ANNEXE I

Amendements adoptés

ARTICLE 8

Remplacer, dans le deuxième alinéa de l'article 8 du projet de loi, « suspendues ou révoquées » par « révoquées; le gel de sécurité peut aussi être suspendu ».

COMMENTAIRE

Cet amendement a pour objet de retirer la possibilité que l'alerte de sécurité et la note explicative soient suspendues. Compte tenu de la nature de ces mesures de protection, il ne serait pas pertinent d'en prévoir la suspension.

Le texte de l'article 8 du projet de loi, tel qu'amendé, se lira ainsi :

8. Les mesures de protection dont doit pouvoir faire l'objet un dossier détenu par un agent d'évaluation du crédit sont le gel de sécurité, l'alerte de sécurité et la note explicative.

Ces mesures peuvent être suspendues ou révoquées révoquées; le gel de sécurité peut aussi être suspendu.

1° le crédit faisant l'objet d'un contrat s'entend au sens du paragraphe f de l'article 1 de la Loi sur la protection du consommateur (chapitre P-40.1);

2° le contrat de louage à long terme de biens s'entend au sens donné à cette expression par l'article 150.2 de cette loi;

<u>3° le contrat à exécution successive de service fourni à distance est celui auquel s'applique la section VII du chapitre III du titre I de cette loi.</u>

Toutefois, ces définitions s'appliquent même si la personne concernée n'est pas un consommateur.

Am 2 Art9

ARTICLE 9

À l'article 9 du projet de loi :

- 1° remplacer, dans le premier alinéa, « ou la conclusion d'un contrat de louage à long terme de biens » par « , la conclusion d'un contrat de louage à long terme de biens ou d'un contrat à exécution successive de service fourni à distance »;
- 2° insérer, après le premier alinéa, le suivant :
- « L'agent doit aviser le tiers, à qui le gel lui interdit de communiquer les renseignements personnels, de l'existence de ce gel. »;
- 3° insérer, après le paragraphe 2° du deuxième alinéa, le paragraphe suivant :
- « 3° le contrat à exécution successive de service fourni à distance est celui auquel s'applique la section VII du chapitre III du titre I de cette loi. ».

COMMENTAIRE

Cet amendement a pour objet d'empêcher un agent d'évaluation du crédit de communiquer les renseignements personnels d'une personne dont le dossier fait l'objet d'un gel de sécurité à un tiers lorsque cette communication a pour fin la conclusion d'un contrat à exécution successive de service fourni à distance, notamment un contrat de téléphonie cellulaire. Il a aussi pour objet d'obliger un agent à aviser le tiers à qui il ne peut communiquer les renseignements personnels demandés en raison d'un gel de sécurité de l'existence de ce gel.

Le texte de l'article 9 du projet de loi, tel qu'amendé, se lira ainsi :

9. Le gel de sécurité interdit à l'agent d'évaluation du crédit qui détient le dossier qui en fait l'objet de communiquer les renseignements personnels qu'il contient ainsi que ceux qu'il produit à partir de ceux-ci, lorsque cette communication a pour fin la conclusion d'un contrat de crédit, l'augmentation du crédit consenti en vertu d'un tel contrat ou la conclusion d'un contrat de louage à long terme de biens ou d'un contrat à exécution successive de service fourni à distance.

L'agent doit aviser le tiers, à qui le gel lui interdit de communiquer les renseignements personnels, de l'existence de ce gel.

Pour l'application du présent article :

AM 3 Det.10

ARTICLE 10

À l'article 10 du projet de loi :

- 1° insérer, à la fin du premier alinéa, « ainsi que du numéro de téléphone auquel la personne concernée ou, le cas échéant, son représentant ou le titulaire de l'autorité parentale sur celle-ci peut être contacté afin de justifier de son identité »;
- 2° remplacer, dans le texte anglais du troisième alinéa, « an Act » par « the law ».

COMMENTAIRE

Cet amendement a deux objets. Le premier est d'obliger un agent d'évaluation du crédit qui communique à un tiers des renseignements personnels qui font l'objet d'une alerte de sécurité à communiquer aussi à ce tiers le numéro de téléphone de la personne ayant demandé cette alerte afin que le tiers puisse la contacter, à titre de mesure raisonnable, avant de contracter avec elle. Le second objet est de faire un remplacement terminologique au texte anglais du projet de loi.

Le texte de l'article 10 du projet de loi, tel qu'amendé, se lira ainsi :

10. L'alerte de sécurité oblige l'agent d'évaluation du crédit qui détient le dossier qui en fait l'objet à aviser le tiers auquel il communique l'un des renseignements personnels contenus dans ce dossier ou l'un de ceux qu'il produit à partir de ceuxpoi de l'obligation qui incombe à ce tiers en vertu de l'article 19.1 de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé <u>ainsi que du</u>
numéro de téléphone auquel la personne concernée ou, le cas échéant, son représentant ou le titulaire de l'autorité parentale sur celle-ci peut être contacté afin de justifier de son identité.

Lorsque l'agent communique un tel renseignement dans un rapport de crédit ou un autre document, l'avis prévu au premier alinéa doit y apparaître en évidence.

Les premier et deuxième alinéas ne s'appliquent pas lorsque la loi prévoit que la communication du renseignement au tiers peut s'effectuer sans le consentement de la personne concernée.

A44 Aet.12

ARTICLE 12

Remplacer, dans le texte anglais du paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 12 du projet de loi, « a disagreement » par « the disagreement ».

COMMENTAIRE

Cet amendement a pour objet de faire un remplacement terminologique au texte anglais du projet de loi.

PROJET DE LOI Nº 53

AM 5 set.12

LOI SUR LES AGENTS D'ÉVALUATION DU CRÉDIT

AMENDEMENT

ARTICLE 12

Remplacer, dans le deuxième alinéa de l'article 12 du projet de loi tel qu'amendé, « Il cesse également de faire l'objet d'une telle mesure à l'échéance du délai prévu par règlement du gouvernement, sauf lorsqu'il s'agit d'une note explicative; en ce cas, le dossier », par « Lorsqu'il s'agit d'une note explicative, il ».

Adopte

AM6 set.11

ARTICLE 11

Remplacer l'article 11 du projet de loi par le suivant :

« 11. La note explicative oblige l'agent d'évaluation du crédit qui détient le dossier qui en fait l'objet à la communiquer à tout tiers à qui il communique l'un des renseignements personnels contenus dans ce dossier ou l'un de ceux qu'il produit à partir de ceux-ci.

La note explicative fait état d'une mésentente entre la personne concernée par ce dossier et l'agent relativement à l'application d'une disposition législative portant sur l'accès à un renseignement personnel ou la rectification d'un tel renseignement. »

Adopté

AM 27 Det.13

ARTICLE 13

À l'article 13 du projet de loi :

- 1° remplacer, dans le texte anglais du premier alinéa, « whose record is held by a credit assessment agent » par « concerned by a record a credit assessment agent holds »;
- 2° insérer, dans le premier alinéa et après « communication », « , notamment par Internet, »;
- 3° insérer, dans le deuxième alinéa et après « ainsi que », « , dans le cas du gel de sécurité, »;
- 4° remplacer, dans le troisième alinéa, « le présent article » par « la présente loi ».

COMMENTAIRE

Cet amendement a pour objet de faire un remplacement terminologique au texte anglais du projet de loi. Il a aussi pour objet d'assurer la concordance avec l'amendement modifiant l'article 8 du projet de loi afin de prévoir que la possibilité de suspendre une mesure de protection ne s'applique qu'au gel de sécurité. Enfin, il vise à harmoniser l'expression « droits conférés par la présente loi » dans le projet de loi.

Le texte de l'article 13 du projet de loi, tel qu'amendé, se lira ainsi :

13. En plus des droits qui lui sont conférés par les articles 35 à 40 du Code civil et par la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, la personne concernée par un dossier que détient sur elle un agent d'évaluation du crédit a le droit d'obtenir de celui-ci la communication, notamment par Internet, de sa cote de crédit accompagnée des explications nécessaires à sa compréhension.

La personne concernée a également le droit d'obtenir que cet agent prenne, à l'égard de ce dossier, chacune des mesures de protection prévues à la section I. Elle a également droit d'en obtenir la révocation ainsi que, dans le cas du gel de sécurité, la suspension.

Les droits conférés par le présent article <u>la présente loi</u> s exercent conformément à la sous-section 2.



ARTICLE 14

Remplacer, dans l'article 14 du projet de loi, « qui est généralement communiquée » par « apparentée aux cotes de crédit généralement communiquées ».

de se



ARTICLE 14.1

Insérer, après l'article 14 du projet de loi, le suivant :

« 14.1. L'exercice d'un droit conféré par la présente loi, autre que celui à ce qu'un dossier fasse l'objet d'un gel de sécurité, doit être à titre gratuit. ».

depli se

AM 10 Ad. 16

ARTICLE 16

Supprimer, dans le premier alinéa de l'article 16 du projet de loi, « , accompagnée, le cas échéant, du paiement des frais raisonnables que peut exiger l'agent et de la note explicative visée à l'article 17 ».

NOOF SP OF

ARTICLE 16.1.

Insérer, après l'article 16 du projet de loi, le suivant :

« 16.1. Le paiement des frais raisonnables que peut exiger l'agent d'évaluation du crédit doit, le cas échéant, accompagner la demande d'exercice visant à ce qu'un dossier fasse l'objet d'un gel de sécurité. ».

Spr

A412 Set.16.2

ARTICLE 16.2

Insérer, après l'article 16.1 du projet de loi, le suivant :

« 16.2. La demande d'exercice visant à ce qu'un dossier fasse l'objet d'une alerte de sécurité doit inclure le numéro de téléphone visé à l'article 10. ».

Dog gr

ARTICLE 18

Remplacer, dans l'article 18 du projet de loi, « de l'article 16 » par « de la présente sous-section ».

Spir

A414 Set.19

ARTICLE 19

Insérer, à la fin du premier alinéa de l'article 19 du projet de loi, « et du délai dans lequel ils peuvent être exercés ».

poloplé spe

Retirer l'article 22 du projet de loi.

pool 3-

ARTICLE 23.1

Insérer, après l'article 23 du projet de loi, le suivant :

« 23.1. La Commission d'accès à l'information doit, sur réception d'une plainte relative à une matière qui relève de la compétence de l'Autorité, transmettre le dossier à cette dernière qui en est alors saisie de plein droit.

De même, l'Autorité doit, sur réception d'une plainte relative à une matière qui relève de la compétence de la Commission, transmettre le dossier à cette dernière qui en est alors saisie de plein droit.

Si la plainte est relative à la fois à une matière qui relève de la compétence de l'une et à une matière qui relève de celle de l'autre, celle qui en transmet le dossier n'en est pas dessaisie pour autant. ».

poplé.

AH 17 ALL 23.2

ARTICLE 23.2

Insérer, après l'article 23.1 du projet de loi tel qu'amendé, le suivant :

« 23.2. Malgré l'article 81 de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (chapitre P-39.1), une plainte relative à la gratuité de l'accès aux renseignements personnels prévue par l'article 33 de cette loi ne relève pas de la compétence de la Commission d'accès à l'information en tant qu'elle concerne l'application de l'article 44.1 de la présente loi. ».

pdeptéspe

Supprimer le troisième alinéa de l'article 26 du projet de loi.

adopt E

Insérer, à la fin du paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 33 du projet de loi, « devant être consignée au registre des plaintes prévu au paragraphe 4° du deuxième alinéa de l'article 31 ».

Adepté Spe.

AM 20 Act.35

ARTICLE 35

Retirer l'article 35 du projet de loi.

m

popplé spa

Retirer l'article 37 du projet de loi.

sdepte spa

AM 22 Net. 35

ARTICLE 38

Supprimer, dans l'article 38 du projet de loi, « Dans les 30 jours suivant la réception de l'avis prévu à l'article 37, ».

Adopté SPL

Au troisième alinéa de l'article 39 du projet de loi :

- 1° remplacer « une institution financière autorisée ou une banque » par « un tiers »;
- 2° supprimer « ou, dans le cas de l'institution financière, lorsqu'elle estime que sa participation serait autrement conforme aux saines pratiques commerciales ».

Adepse

24 set.41

ARTICLE 41

Retirer l'article 41 du projet de loi.

scepte Spr

ARTICLE 44.1

Insérer, après l'article 44 du projet de loi, ce qui suit :

« §3. — Accès aux renseignements personnels contenus dans un dossier

« 44.1. Un agent d'évaluation du crédit doit permettre à toute personne concernée par un dossier qu'il détient sur elle d'accéder gratuitement par Internet aux renseignements personnels qu'il contient. ». ».

Adopté Spe

A426 ARt. 53

ARTICLE 53

Insérer, à la fin du troisième alinéa de l'article 53 du projet de loi, ce qui suit : « Lorsque le contrevenant est un tiers qui, pour le compte d'un agent d'évaluation du crédit, en exerce les activités ou en exécute les obligations, l'Autorité notifie également le préavis à cet agent. »

Adopte spe.

AM 27 Act. 60

ARTICLE 60

Remplacer, dans le premier alinéa de l'article 60 du projet de loi, « par la transmission, prévue par la présente loi, d'un avis ou d'un autre document » par « par la transmission d'un document prévue par la présente loi ».

Acopte Spe

À l'article 66 du projet de loi :

- 1° remplacer, dans le texte anglais du premier alinéa, « whose record the agent holds » par « concerned by a record the agent holds »;
- 2° ajouter, à la fin, l'alinéa suivant :

« Un tel règlement peut prévoir qu'une prestation visée au premier alinéa doit être fournie gratuitement. ».

pool ser

Remplacer, dans le paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 67 du projet de loi, « 48 » par « 47 ».

Adepte SPR



Au premier alinéa de l'article 69 du projet de loi :

- 1° insérer, avant le paragraphe 1°, le suivant :
- « 0.1° qui, en contravention à l'article 14.1, exige des frais pour l'exercice d'un droit conféré par la présente loi; »;
- 2° supprimer le paragraphe 4°;
- 3° remplacer le paragraphe 6° par le suivant :
- « 6° qui, en contravention à l'article 44.1, ne permet pas à une personne concernée par un dossier qu'il détient sur elle d'accéder gratuitement par Internet aux renseignements personnels qu'il contient; ».

Adopté Spe.

Remplacer, dans l'article 70 du projet de loi, « 10 000 \$ peut être imposée à l'agent d'évaluation du crédit qui » par « 2 000 \$ dans le cas d'une personne physique ou de 10 000 \$ dans les autres cas peut être imposée à quiconque ».

scapte 8m

Remplacer, dans le deuxième alinéa de l'article 71 du projet de loi, « 10 000 \$ » par « les montants maximums prévus à l'article 70. ».

Begle

À l'article 73 du projet de loi :

- 1° remplacer, dans le premier alinéa, « l'agent d'évaluation du crédit » par « celui qui en est le responsable »;
- 2° ajouter, à la fin, l'alinéa suivant :

« Pour l'application de la présente section, le responsable d'un manquement s'entend de celui qui, selon le cas, se voit imposer ou est susceptible de se voir imposer une sanction administrative pécuniaire pour un manquement visé à la sous-section 1. »

som

A434 Det.75

ARTICLE 75

Remplacer, dans l'article 75 du projet de loi, « à l'agent d'évaluation du crédit » par « au responsable du manquement ».

SOP SPE.

À l'article 76 du projet de loi :

- 1° remplacer, dans le premier alinéa, « à l'agent d'évaluation du crédit » par « au responsable d'un manquement »;
- 2° remplacer, dans le troisième alinéa, « L'agent d'évaluation du crédit » par « Le responsable du manquement ».

sopté sp

Remplacer, dans le premier alinéa de l'article 77 du projet de loi, « L'agent d'évaluation du crédit » par « Le responsable du manquement ».

DOP SPL

Remplacer, dans le premier alinéa de l'article 80 du projet de loi, « l'agent d'évaluation du crédit » par « le responsable du manquement ».

Adopté 8pm

À l'article 81 du projet de loi, remplacer « l'agent d'évaluation du crédit » par « le responsable d'un manquement ».

Adapté

AM 39 AR1.82

ARTICLE 82

Remplacer, dans le deuxième alinéa de l'article 82 du projet de loi, « de l'agent d'évaluation du crédit » par « du responsable d'un manquement ».

Doble

Remplacer, dans le premier alinéa de l'article 92 du projet de loi, « Le ministre peut, parmi les dispositions d'un règlement pris » par « Le gouvernement ou le ministre peut, parmi les dispositions d'un règlement qu'il prend ».

Adopti Spr

A14 Det.105.1

ARTICLE 105.1 (article 8.1 de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé)

Insérer, avant l'article 106 du projet de loi, le suivant :

- « 105.1. La Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (chapitre P-39.1) est modifiée par l'insertion, après l'article 8, du suivant :
- « 8.1. Nul ne peut, après avoir été avisé par un agent d'évaluation du crédit conformément à l'article 9 de la Loi sur les agents d'évaluation du crédit (indiquer ici l'année et le numéro de chapitre de cette loi) de l'existence d'un gel de sécurité interdisant à ce dernier de communiquer des renseignements personnels, en demander communication auprès d'un autre agent d'évaluation du crédit. ». ».

poplé

AM 42 set.100

PROJET DE LOI Nº 53

LOI SUR LES AGENTS D'ÉVALUATION DU CRÉDIT

AMENDEMENT

ARTICLE 106 (article 19 de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé)

L'article 106 du projet de loi est remplacé par le suivant :

« 106. L'article 19 de cette loi est modifié :

- 1° par le remplacement, dans le premier alinéa, de « le prêt d'argent » par « la conclusion de contrat de crédit, de contrat de louage à long terme de biens ou de contrat à exécution successive de service fourni à distance »;
- 2° par l'ajout, à la fin du deuxième alinéa, de ce qui suit : « Elle doit également informer la personne physique qui lui en fait la demande du fait qu'est basé sur la prise de connaissance d'un tel rapport ou d'une telle recommandation :
- 1° le refus de conclure un contrat visé au premier alinéa ou sa conclusion à des conditions moins avantageuses pour cette personne physique;
- 2° le refus d'augmenter le crédit consenti en vertu d'un contrat de crédit ou son augmentation à des conditions moins avantageuses pour cette personne physique. »;
- 3° par l'ajout, à la fin, de l'alinéa suivant :
- « Pour l'application du présent article :

PROJET DE LOI Nº 53

LOI SUR LES AGENTS D'ÉVALUATION DU CRÉDIT

AMENDEMENT

- 1° le crédit faisant l'objet d'un contrat s'entend au sens du paragraphe f de l'article 1 de la Loi sur la protection du consommateur (chapitre P-40.1);
- 2° le contrat de louage à long terme de biens s'entend au sens donné à cette expression par l'article 150.2 de cette loi;
- 3° le contrat à exécution successive de service fourni à distance est celui auquel s'applique la section VII du chapitre III du titre I de cette loi. ». ».

Adopté

sm 43 set.107

ARTICLE 107 (article 19.1 de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé)

À l'article 19.1 de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, proposé par l'article 107 du projet de loi :

- 1° remplacer, dans le texte anglais, « on him or her » par « concerning him »;
- 2° remplacer « celle visée par ceux-ci » par « la personne visée par ceux-ci, le représentant de celle-ci ou le titulaire de l'autorité parentale sur celle-ci ».

COMMENTAIRE

Cet article a pour objet de faire un remplacement terminologique au texte anglais du projet de loi.

Le texte de l'article 19.1, tel qu'amendé, se lira ainsi :

107. Cette loi est modifiée par l'insertion, après l'article 19, du suivant :

« 19.1. Quiconque prevd connaissance d'une recommandation ou d'un rapport de crédit visés à l'article 19 ou d'un autre document que lui a transmis un agent d'évaluation du crédit sur lequel apparaît l'avis prévu au premier alinéa de l'article 10 de la Loi sur les agents d'évaluation du crédit (*indiquer ici l'année et le numéro de chapitre de cette loi*) ou en est autrement avisé par cet agent doit prendre des mesures raisonnables pour s'assurer que la personne dont il a obtenu le consentement pour obtenir cette recommandation, ce rapport ou ce document ou des renseignements personnels la concernant est bien celle visée par ceux ci la personne visée par ceux-ci, le représentant de celle-ci ou le titulaire de l'autorité parentale sur celle-ci, et ce, avant de contracter avec elle. ».

Set 107.1

ARTICLE 107.1 (article 91.1 de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé)

Insérer, après l'article 107 du projet de loi, le suivant :

« 107.1. Cette loi est modifiée par l'insertion, après l'article 91, du suivant :

« 91.1. Quiconque contrevient à l'interdiction prévue à l'article 8.1 de la présente loi est passible d'une amende de 1 000 \$ à 10 000 \$ et, en cas de récidive, d'une amende de 10 000 \$ à 20 000 \$. ». ».

COMMENTAIRE

Cet amendement a pour objet de sanctionner le non-respect de l'interdiction proposée par l'amendement insérant l'article 105.1 du projet de loi

AM 45 pat-109

ARTICLE 109

Ajouter, à la fin de l'article 109 du projet de loi, l'alinéa suivant :

« Les recommandations doivent notamment porter sur l'opportunité de modifier les dispositions relatives aux frais pouvant être exigés par un agent d'évaluation du crédit pour l'exercice du droit à ce qu'un dossier fasse l'objet d'un gel de sécurité. ».

COMMENTAIRE

Cet amendement vise à préciser le contenu du rapport sur l'application de la Loi sur les agents d'évaluation du crédit que devra faire le ministre à l'Assemblée nationale.

A446 set. 112

ARTICLE 112

À l'article 112 du projet de loi :

1° remplacer « (indiquer ici la date de la sanction de la présente loi) » par « 1^{er} février 2021 »;

2° remplacer « de l'article 8 en ce qu'elles concernent le gel de sécurité et de celles de l'article 9 » par « des articles 8, 13 et 14.1 en ce qu'elles concernent le gel de sécurité et de celles des articles 9, 16.1, 105.1 et 107.1 ».

COMMENTAIRE

DOTSPI 1

Cet amendement de concordance a pour objet de tenir compte des diverses dispositions concernant le gel de sécurité introduites par amendement dans le projet de loi.

Le texte de l'article 12, tel qu'amendé, se lira ainsi :

112. Les dispositions de la présente loi entrent en vigueur le (indiquer ici la date de la sanction de la présente loi) 1 er février 2021, à l'exception de celles de l'article 8 en ce qu'elles concernent le gel de sécurité et de celles de l'article 9 des articles 8, 13 et 14,1 en ce qu'elles concernent le gel de sécurité et de celles des articles 9, 16.1, 105.1 et 107.1, qui entrent en vigueur à la date fixée par le gouvernement.

SM 47 OrapitreV

Chapitre V

Remplacer, dans le texte anglais de l'intitulé du chapitre V du projet de loi, « ADMINISTRATIVE » par « ENFORCEMENT ».

COMMENTAIRE

Cet amendement a pour objet de faire une modification terminologique au texte anglais du projet de løi.

Le texte anglais de l'intitulé du chapitre V du projet de loi, tel qu'amendé, se lira ainsi :

ADMINISTRATIVE ENFORCEMENT MEASURES AND OTHER POWERS OF THE AUTHORITY

Le texte français de l'intitulé du chapitre V du projet de loi se lit ainsi :

MESURES D'APPLICATION ET AUTRES POUVOIRS DE L'AUTORITÉ

ANNEXE II

Amendements non adoptés

Am a Art8

AMENDEMENT

Loi sur les agents d'évaluation du crédit

PROJET DE LOI N° 53

Modifier l'article 8 du projet de loi par l'ajout, à la suite du deuxième alinéa du suivant :

« La suspension du gel de sécurité ne peut excéder un jour ouvrable. Ce délai entre en vigueur au moment déterminé par règlement du gouvernement. »

hijti æ

sub. set.g.

Projet de loi n°53

Loi sur les agents d'évaluation du crédit

Amendement - QS

Ajouter, à la fin de l'article 9 du projet de loi, l'alinéa suivant :

Ce gel est instauré par défaut à la création de tout dossier de crédit.

Reighte 8P2

AMC Aet.12.1

Projet de loi n°53

Loi sur les agents d'évaluation du crédit

Amendement - QS

Insérer, après l'article 12 du projet de loi, le suivant :

12.1 La personne concernée peut demander d'être notifiée systématiquement de toute inscription ou réquisition d'information relative à son dossier de crédit.

Régaté 8PM

Sey 9 set. 14.1

SOUS-AMENDEMENT

Loi sur les agents d'évaluation du crédit

PROJET DE LOI N° 53

Modifier l'amendement proposé introduisant l'article 14.1 par le remplacement des mots « autre que celui à ce qu'un dossier fasse » par les mots « notamment celui d'un dossier qui fait ».

L'article se lierait ainsi :

« 14.1. L'exercice d'un droit conferé par la présente loi, notamment celui d'un dossier qui fait l'objet d'un gel de sécurité, doit être à titre gratuit. ».

SAM 6 AM 9 set. 14.1

SOUS-AMENDEMENT

Loi sur les agents d'évaluation du crédit

PROJET DE LOI N° 53

Modifier l'amendement proposé introduisant l'article 14.1 par l'ajout de l'alinéa suivant « Après une période de cinq ans l'exercice du gel de sécurité doit être à titre gratuit. »

Right gr

Projet de loi n°53

SAMA AM 11 set.16.1

Loi sur les agents d'évaluation de crédit

Sous-amendement déposé par le député de René-Lévesque

ARTICLE 16.1.

Insérer, après le mot « raisonnables », les mots « et uniques »

Retire Spe

SAM 6 AM 11 AST. 16.1

SOUS-AMENDEMENT

Loi sur les agents d'évaluation du crédit

PROJET DE LOI N° 53

Modifier l'amendement proposé introduisant l'article 16.1 par l'ajout de l'alinéa suivant

« Dans le cas d'une personne qui reçoit une prestation en application du Programme objectif emploi, du Programme d'aide sociale ou du Programme de solidarité sociale prévus par la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (chapitre A·13.1.1) ainsi que du Programme de sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris prévu par chapitre 30 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, dans sa rédaction figurant à l'annexe 1 de la Convention complémentaire n° 15 conclue entre le gouvernement du Québec et l'Administration régionale crie, approuvée par le décret numéro 605·2002 du 24 mai 2002 et publiée à la Gazette officielle du Québec du 6 novembre 2002, le gel de sécurité doit être délivré sans frais. »

vey son

L'amendement coté Am d a été adopté. Par conséquent, il porte maintenant la cote Am 7.

A4 e pet. 20.1

Projet de loi n°53

Loi sur les agents d'évaluation de crédit

Amendement déposé par le député de René-Lévesque

Article 20.1

À la suite de l'article 20, ajouter l'article suivant :

« §3. — Motifs déraisonnables

20.1. L'agent d'évaluation du crédit qui détient le dossier ne peut communiquer les renseignements personnels qu'il contient ainsi que ceux qu'il produit à partir de ceux-ci, à un tiers s'il a un motif raisonnable de penser, après vérification diligente des motifs, que ceux-ci pourraient servir à limiter l'exercice d'un droit conféré par la Charte des droits et libertés de la personne (chapitre C-12) par la personne qui fait l'objet de ces renseignements. »

Rojeté sen

AT.F. ALT. 23.3

Projet de loi n°53

Loi sur les agents d'évaluation du crédit

Amendement - QS

Insérer, après l'article 23.2 introduit par amendement au projet de loi, le suivant :

23.3 La personne concernée peut faire, auprès de l'agent d'évaluation du crédit, opposition à toute demande d'inscription à son dossier de crédit.

Si la mésentente persiste à l'issu de ce processus d'opposition, la personne concernée peut introduire une demande d'examen de mésentente auprès de la Commission d'accès à l'information.

Aucune inscription ne peut être faite dans un dossier de crédit ou être considérée dans le calcul d'une cote de crédit tant que les processus prévus aux deux premiers alinéas du présent article sont en cours.

Les conditions d'exercice des processus prévus aux deux premiers alinéas du présent article sont prévus par règlement du ministre.

Rejeté ge

ANNEXE III

Documents déposés

Documents déposés

Ordre des comptables professionnels agrées du Québec. Mémoire sur le projet de loi n° 53, Loi sur les agents d'évaluation du crédit.	CFP-070
Union des consommateurs. Mémoire sur le projet de loi n° 53, Loi sur les agents d'évaluation du crédit.	CFP-071
Sécurité crédit. Mémoire sur le projet de loi n° 53, Loi sur les agents d'évaluation du crédit.	CFP-072
Bureau d'assurance du Canada. Mémoire sur le projet de loi n° 53, Loi sur les agents d'évaluation du crédit.	CFP-073